

Délai de diffusion (embargo) d'un mémoire ou d'une thèse

L'étudiant peut demander un délai de diffusion de son mémoire ou de sa thèse pour des motifs sérieux (p. ex., exigence d'un éditeur liée à la publication d'articles ou de livres à partir du manuscrit). **Le délai de diffusion signifie que le document lui-même ne sera pas diffusé avant la fin de la période d'embargo mais que la description de ce document (auteur, titre, résumés, etc.) le sera. Ceci est différent d'une période de confidentialité pendant laquelle aucune information n'est diffusée (voir formulaire « Confidentialité d'un mémoire ou d'une thèse »).**

Le délai de diffusion est d'une durée de 6 mois, 1, 2 ou 5 ans. À la fin de cette période, le document deviendra disponible dans le dépôt institutionnel Papyrus. Veuillez prendre note que la date de référence servant à marquer le début de la période d'embargo est celle de l'octroi de votre grade.

Pour obtenir un délai de diffusion, l'étudiant doit compléter le présent formulaire et obtenir l'accord de sa direction de recherche.

Pour toute information complémentaire, consultez le [Guide des mémoires et des thèses](#).

1. Identification de l'étudiant

Nom		Prénom	Matricule UdeM
Grade <input type="radio"/> Maîtrise <input type="radio"/> Doctorat	Programme <i>(titre et numéro)</i>		

2. Durée de délai de diffusion demandé

6 mois 1 an 2 ans 5 ans

3. Justification de la demande

Titre du mémoire ou de la thèse

Motif de la demande de délai de diffusion (justifier et, au besoin, annexer une page complémentaire ou des documents pertinents)

4. Approbation

Directeur de recherche : J'approuve cette demande

Date	_____	_____
	Nom	Signature

5. Signature de l'étudiant

Date	Signature
------	-----------